



Tournoi FFT Tennis-Fauteuil

REGLEMENT

Mise à jour le 2 Sept. 2019

A. LES TOURNOIS TENNIS-FAUTEUIL

Les tournois Tennis-Fauteuil comprennent les tournois FFT et les tournois de l'ITF (Super Série, ITF 1, ITF 2, ITF 3 et les Futures).

Le présent règlement concerne les tournois FFT qui se déroulent selon les Règlements Sportifs de la FFT ; il est le complément du « Guide de la Compétition Tennis-Fauteuil » en téléchargement sur le site de la FFT / Compétition Paratennis et du cahier des charges correspondant.

Les tournois ITF relèvent du règlement de la Fédération Internationale de Tennis.

B. HOMOLOGATION ET CALENDRIER NATIONAL

Toute demande d'homologation se fait en remplissant le formulaire en ligne disponible sur le site www.paratennis.fr

Pour toute première demande d'homologation, il sera nécessaire de contacter directement la Direction de la Compétition de la FFT, bfravalo@fft.fr

LA FFT établit le calendrier annuel de la compétition Tennis-Fauteuil et s'accorde le droit de refuser l'homologation d'un nouveau tournoi si ce dernier n'est pas compatible avec l'homogénéité territoriale des tournois existants. Toute demande d'homologation recevra l'accord de la FFT et de la Ligue concernée avant son inscription au calendrier national.

Le droit d'homologation est de 26 euros pour l'année sportive 2020, comme pour les TMC Tennis-Fauteuil, montant à régler par chèque à l'ordre de la FFT ; ce chèque est à envoyer, accompagné de la copie du formulaire d'homologation que reçoit le club après avoir rempli sa demande en ligne, à l'adresse suivante :

Fédération Française de Tennis
Pôle Fédéral / Direction Compétition
A/A Bénédicte Fravalo
Stade Roland Garros – 2, avenue Gordon Bennett - 75016 Paris

C. COMITE DE TOURNOI

La constitution d'un Comité de Tournoi est obligatoire. Il est composé au minimum de 3 membres licenciés pour le millésime en cours et âgés de 18 ans ou plus ; le juge-arbitre ne peut en aucun cas en faire partie (cf. Règlements Sportifs de la FFT).

Conformément aux Règlements Administratifs de la FFT, le Comité de Tournoi est juge en premier ressort des contestations relatives à la validité des licences, à l'organisation et au déroulement de la compétition.

D. JUGE ARBITRAGE

Un Juge-Arbitre de Tournois de niveau 2 (JAT2) minimum est requis pour juge arbitrer les tournois Tennis-Fauteuil homologués par la FFT. Seuls les TMC Tennis-Fauteuil peuvent être jugés-arbitrés par des JAT1.

E. PARTICIPATION DES JOUEURS

1. Les joueurs

Seuls les joueurs tennis-fauteuil titulaires d'une licence FFT en cours de validité peuvent participer aux épreuves. La mention « **compétition autorisée** » doit figurer sur l'attestation de licence de chacun des joueurs. Sans cette mention, le joueur ne pourra pas participer au tournoi.

2. Inscriptions

Les joueurs s'inscrivent directement auprès du club organisateur (voir la date de clôture des inscriptions directement auprès de l'organisateur) sur le site www.paratennis.fr

F. DEROULEMENT DES EPREUVES

Le Tournoi se déroule habituellement sur 3 jours, du vendredi au dimanche. En fonction du nombre d'inscrits et du nombre de courts mis à disposition pour l'épreuve, le Comité de Tournoi choisira la meilleure formule.

1. Epreuves homologuées

Les épreuves pouvant être homologuées :

- Simple Messieurs et Double Messieurs
- Simple Dames et Double Dames

Si le nombre de joueuses est insuffisant pour créer une épreuve Dames, celles-ci peuvent rejoindre les épreuves Messieurs.

- Simple Quad et Double Quad

Si le nombre de joueurs Quad est insuffisant, ces derniers peuvent rejoindre les épreuves Dames ou Messieurs.

- Simple Juniors (les épreuves Juniors ne rapportent pas de points au classement)

Selon la formule choisie, un quota minimum de joueurs est requis pour accéder à l'homologation (cf. Guide de la compétition Tennis-Fauteuil en ligne sur le site FFT <https://www.fft.fr/competition/paratennis/organiser-un-tournoi-de-tennis-fauteuil>).

2. Répartition des joueurs dans les tableaux

a) Formule sportive : tableau final à entrées en ligne ou échelonnées

Les joueurs sont placés dans le tableau en fonction des règles d'établissement des tableaux classiques. A classement égal un tirage au sort est effectué. Toutes les places peuvent être jouées (points au barème).

b) Formule sportive : succession de tableaux de 8

Il n'y a aucune connexion entre les tableaux ; un joueur ne peut être vainqueur que du tableau de 8 dans lequel il évolue.

- Chaque tableau de simple est un tableau à départ en ligne comprenant 8 joueurs maximum avec 2 têtes de série. Les têtes de série sont les joueurs ayant les échelons de classement les plus élevés. En cas d'égalité de classement, le JA procède à un tirage au sort.
- Le tableau 1 se compose des 8 joueurs inscrits les mieux classés ; le tableau 2 se compose des 8 joueurs suivants au classement et ainsi de suite.



Attention, tout joueur ayant été 3^e série au moins, s'il n'est pas répertorié au classement, doit avoir fait au préalable une demande de reprise de compétition plusieurs semaines avant le début de la compétition. La FFT confirmera par mail à l'organisateur/JA l'assimilation de classement donnée au joueur. Dans le cas contraire le joueur ne pourra pas prendre part à la compétition.

3. Formule sportive

- Les parties de simples du tableau final et consolantes peuvent se disputer au format 1 (3 sets à 6 jeux avec jeu décisif dans toutes les manches) ou bien au format 2 (2 sets à 6 jeux dans les 2 premiers sets; 3^e set en super jeu décisif à 10 points), au choix de l'organisateur ;
- Toutes les parties de doubles se disputent au format 4 : 2 sets à 6 jeux et un super jeu décisif à 10 points en guise de 3^e set ;

4. Programmation

Il est recommandé de ne lancer aucun match avant 9h et après 19h.

Les règles du nombre de parties par jour sont celles des Règlements sportifs de la FFT (Article 9 des RS).

Les finales des doubles se dérouleront le samedi après-midi et celles des simples le dimanche matin.

5. Arbitrage et Juge-arbitrage

Le Juge-arbitre doit avoir au minimum la qualification JAT1. Une dérogation peut lui être accordée, sous réserve de l'accord formel de la ligue qui contrôle son activité annuelle, pour officier dans un autre club que le sien.

Il est fortement conseillé de faire arbitrer les ½ finales et les finales de chaque épreuve.

G. ENGAGEMENT ET PARTICIPATION

Toute inscription ne devient définitive qu'à réception du droit d'engagement auprès de l'organisateur. L'engagement est définitif et son montant est dû, même si le joueur ne dispute pas l'épreuve dans laquelle il a été admis.

Tout joueur admis dans un tournoi a l'obligation d'y participer.

H. CLASSEMENT DES JOUEURS ET ETATS DE RESULTATS

Le classement des joueurs est mensuel ; le JA doit utiliser le dernier classement mensuel en vigueur ; toutefois, si un classement est publié moins de 72h avant le début de la compétition (qualifications comprises), le Juge-Arbitre est libre d'utiliser le dernier classement publié ou le précédent. Il est disponible sur le site FFT :

<https://www.fft.fr/competition/paratennis/le-classement-tennis-fauteuil>

Le Juge arbitre adresse par mail l'état de résultats qui correspond à la formule sportive choisie (multi tableaux de 8 ou tableau final) au plus tard dans les 7 jours qui suivent la fin du tournoi ; l'état de résultats est en ligne sur le site FFT avec l'adresse mail de correspondance : <https://www.fft.fr/competition/paratennis/organiser-un-tournoi-de-tennis-fauteuil>

Pour toute organisation d'un tournoi Tennis-Fauteuil, il est nécessaire de se référer au Guide de la Compétition Tennis-Fauteuil en ligne sur le site FFT : <https://www.fft.fr/competition/paratennis/organiser-un-tournoi-de-tennis-fauteuil> et son cahier des charges.



Pour toute question relative à l'organisation d'un Tournoi Multichances Tennis-Fauteuil pour les NC/4^e séries, se référer au cahier des charges «TMC Tennis-Fauteuil» en ligne sur le site FFT : <https://www.fft.fr/competition/paratennis/organiser-un-tournoi-de-tennis-fauteuil>